

Délibération 2024-03 -CFVE

Séance du 5 juin 2024

Extrait du recueil des actes du
Conseil de la formation et de la vie étudiante

Demande d'agrément au titre du service civique

Le Conseil de la Formation et de la vie Étudiante de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans la salle des Conseils dans le bâtiment Maison des services à l'Étudiant sur le site du Mont Houy le 5 juin 2024 sur la convocation de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président et sous la présidence de monsieur Franck Barbier, Vice-président du conseil de la formation et de la vie étudiante ;

Le quorum étant atteint,

Vu les articles L120-1 de suivants du code du service national ;

Monsieur le Vice- président présente la demande d'agrément de l'établissement pour l'accueil de volontaires en service civique.

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la formation approuve à l'unanimité des voix la demande d'agrément selon le document annexé à la présente délibération.

**Pour : 18 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

Valenciennes, le 10 juin 2024

Abdelhakim Artiba
Président



UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE
Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

CFVE du 5/06/2024

Approbation du dispositif « service civique au sein de l'UPHF » en vue du renouvellement de l'agrément

Texte de référence :

- Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique

I - Contexte :

L'engagement de Service Civique, créé par la loi du 10 mars 2010, propose aux jeunes de 16 à 25 ans un cadre d'engagement volontaire au service de l'intérêt général.

Le service civique se doit d'être accessible à tous les jeunes, sans critère de formation, ni d'expérience.

Les conclusions de la concertation en vue d'élaborer un Plan national de vie étudiante en date de **juillet 2015** mettent en exergue **le besoin de développer le service civique dans l'enseignement supérieur (mesure 50)**. Les étudiants peuvent ainsi gagner en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Le Service Civique obéit à une charte des valeurs.

Seuls les organismes agréés par l'Agence du Service Civique ou ses délégués territoriaux peuvent accueillir des volontaires en Service Civique pour une durée de 3 ans.

Le **premier agrément d'accueil** des volontaires en Service civique au sein de l'université date de **Juillet 2015**. Il a ensuite été renouvelé **en 2018 et en 2021** et arrivera donc à échéance en Juillet 2024.

La procédure de renouvellement de l'agrément d'accueil de volontaire en Service civique au sein de l'UPHF nécessite de fournir à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord (DSDEN) une **délibération statuant sur l'accueil de volontaires en service civique**.

II – Présentation du dispositif :

La mission de Service civique est une mission d'engagement citoyen, **9 domaines d'action** sont possibles pour un service civique :

- Culture et Loisirs
- Éducation pour tous
- Environnement
- Solidarité
- Sport
- Intervention d'urgence
- Mémoire et citoyenneté

- Santé
- Développement international et action humanitaire

La mission s'effectue sur une durée hebdomadaire de 24h minimum à 35h maximum. Le volontaire est **indemnisé** à hauteur de 580,55 € net par mois actuellement (472,97 € sont pris en charge par l'État et 107,58 € par la structure d'accueil). Le volontaire en service civique signe un contrat d'engagement avant le début de sa mission et **bénéficie d'un accompagnement personnalisé**, avec un tuteur choisi au sein de l'organisme d'accueil.

Il participe à une Formation Civique et Citoyenne (FCC) et une formation aux premiers secours (PSC1). Ces 2 formations sont obligatoires et seront prises en charge par le service ou la composante d'accueil du volontaire (100€ pour la FCC et 60€ pour la PSC1).

III - Bilan du dernier agrément Service Civique à l'UPHF (2021-2024) :

Au cours des 3 dernières années, l'université a accueilli **22 volontaires** accompagnés par **8 tuteurs** dans le cadre de **9 missions** au sein de ses différents services et composantes. La **qualité des missions** de Service Civique et la prise en compte de la **mixité sociale** dans la sélection des volontaires ont permis la réussite des projets confiés.

Ces différents projets portaient sur :

- l'assistance d'action de « diversité » pour les étudiants de l'INSA HdF ;
- l'accompagnement d'étudiants de Licence au CARL pour favoriser leur intégration et leur réussite ;
- l'animation et le développement des dispositifs sur le thème de la vie étudiante / l'animation de la communauté étudiante ;
- la promotion de la pratique sportive dans sa dimension sociale ;
- la participation aux dispositifs de développement culturel SCD-ISH ;
- le développement de partenariats avec les collèges et lycées en vue d'accompagner les jeunes vers l'enseignement supérieur à l'IUT.

En 2024-2025, le Pôle Formation et Vie Etudiante, qui centralise les demandes, demande le recrutement de 8 volontaires pour 6 missions au sein de l'établissement composante INSA HdF, le site de Cambrai, le Service Culturel et le service des sports.

Ce **renouvellement d'agrément permettra la mise en place de nouveaux projets** de développement du lien social, de promotion du développement culturel, et d'accompagnement d'étudiant vers la réussite.